

7.3. MANDIBULE (MAXILLAIRE INFÉRIEUR).

- Consolidation vicieuse avec troubles de l'articulé dentaire, non compris une défiguration éventuelle permettant une prothèse..... 5 à 15
- Consolidation vicieuse avec troubles graves pouvant aller jusqu'à l'impossibilité de prothèse..... 15 à 40
- Perte de substance et pseudarthrose avec gêne de la mastication ou impossibilité de prothèse, selon son siège et son degré de mobilité..... 5 à 40
- Perte de substance partielle de la mandibule, sans interruption de la continuité osseuse, et ne permettant pas une prothèse fonctionnellement satisfaisante..... 5 à 20
- Les pertes partielles permettant une prothèse fonctionnellement satisfaisante seront évaluées par référence aux pertes de dents.